

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00512

Numéro SIREN : 809 521 677

Nom ou dénomination : 2G AGENCEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2022 sous le numéro de dépôt A2022/001800

2G AGENCEMENTS

Société par actions simplifiée unipersonnelle

au capital de 5 000 euros

Siège social : 25 Chemin de Bellegarde

31 380 AZAS

RCS TOULOUSE 809 521 677

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUILLET 2021

L'an Deux mille-vingt et un, le 29 juillet, au siège social, le soussigné Monsieur Guillaume GRACIA, propriétaire de la totalité des 50 actions de 100 euros de valeur nominale composant le capital social de la Société 2G AGENCEMENTS,

I. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société 2G AGENCEMENTS, Monsieur Guillaume GRACIA, associé unique, rappelle que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

II. A pris les décisions suivantes :

- Non-dissolution et maintien de l'activité de la société 2G AGENCEMENTS malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION :

Lors de la décision d'associé unique du 31 mars 2021 l'associé unique a constaté que les comptes clos au 30 septembre 2020 font ressortir une perte de -37 946,30 euros affectée de la manière suivante :

- la somme de **-37 946,30 euros** a été affectée en totalité au compte « Report à nouveau »

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres sont ressortis à la somme de -10 661,98 euros et sont devenus en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

L'associé unique décide de maintenir l'activité de la société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, et s'engage à régulariser cette situation dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Guillaume GRACIA, Président de la société 2G AGENCEMENTS

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized capital letter 'G' followed by a horizontal line that tapers to the right.